Ami du Clergé du 27 septembre 1951

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Pour le mois du Rosaire. — II. Pie X et le Rosaire, 281.
Les Paraboles de l'Evangile. — 2e série : II. Le festin et les invités mal élevés, 283.
Lectures sur l'Eucharistie. — « La Communion des cœurs dans la Fraction du pain » : VIII. Un coup d'œil sur le catéchisme, 284.
Petits prônes sur les Commandements. — 4e Commandement de Dieu : XV. Devoirs des maîtres envers les serviteurs : A. — Respect de la personne humaine, 286. — XVI. B. — Respect de la justice, 287.
Varia. — Nos devoirs envers le chapelet, 288.

POUR LE MOIS DU ROSAIRE

(Deuxième Dimanche)

II

PIE X ET LE ROSAIRE

Avec son autorité de Pape, Pie X apporte encore en faveur du Rosaire l'autorité de sa sainteté, aujourd'hui reconnue officiellement par l'Eglise.

Les Romains jadis classèrent les Papes, qui sont aussi leurs évêques, en papes *savants, politiques* ou *fervents*. La classification est arbitraire et Pie X fut à la fois et un grand savant des choses de Dieu et un grand politique. Pourtant, dans le souvenir des fidèles, il est surtout un apôtre, un saint : le fervent de la communion fréquente et de la dévotion à Marie.

Et de la dévotion à Marie par le rosaire. N'en a-t-il pas fait ce magnifique éloge : « Le Rosaire est la plus belle de toutes les prières, la plus riche en grâces, celle qui plaît le plus à la T. S. Vierge et qui est la plus efficace pour faire croître dans le cœur des fidèles la dévotion à Marie ».

Edifions-nous donc, aujourd'hui, à l'exemple de *sa dévotion à Marie* et de *sa dévotion au rosaire* qu'il ne séparait pas.

I. — *Sa dévotion à Marie*

Son enfance s'est écoulée à l'ombre d'un sanctuaire de Notre-Dame. Riese, son pays natal, possède le grand pèlerinage de la contrée : *la Madonna delle Cendrole,* sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption. Il aimait y conduire les jeux et la prière de ses petits camarades. Surtout c'est là que se placent des moments décisifs de sa destinée : sa consécration de premier communiant à la la Vierge et la réponse à sa vocation. Un jour de son adolescence, celle qu'il appela *sa Mère incomparable,* l'interrogea sur ses projets d'avenir. Et le futur Pape lui répondit qu'aux *Cendrole* il avait fait vœu à la Mère de Dieu de demeurer toujours chaste.

Aussi cette Madone lui restera chère à jamais. Chaque fois qu'il reviendra à Riese, pour quelques jours de repos, vicaire, curé, évêque, il ne manquera pas d'aller dire sa messe à *la Madonna delle Cendrole.* Devenu Pape, il travaillera à l'embellissement du sanctuaire marial de son enfance.

Le collégien de Castelfranco fut pareil au Beppi de Riese et de la *Madonna delle Cendrole.* Dans l'église principale, *il duomo,* dédiée à S. Libéral, il est une Madone célèbre, celle de Giorgione dont, devenu Pape, il parlait avec admiration. Souvenir de ses moments libres de demi-interne, passés au pied de cette Madone, « la Madone des pressentiments et de la mélancolie... Le futur Pie X, le Pape qui devait ceindre la tiare, et la porter si souvent dans l'angoisse et les larmes, a pu lire de sombres présages sous les paupières à-demi closes de la Vierge de Castelfranco »[1].

Quand de Padoue, chaque année, le séminariste revient au pays natal passer ses vacances, il est toujours fidèle, pendant ces trois longs mois, à dire le petit Office de la Sainte Vierge. Vicaire, curé, Vicaire général, évêque, patriarche — car il a suivi la filière et fait l'expérience de tous les postes — il gardera pour la Sainte Vierge sa tendre piété d'enfant. Les Vénitiens aimaient à raconter cette fête vraiment populaire de la bénédiction d'une statue de la Vierge au sommet du mont Grappa (1897). Leur cardinal et patriarche avait été de l'ascension et de la cérémonie : messe et discours en plein air, de ces discours si simples à son bon peuple qu'il donnerait encore, dans la cour de Saint-Damase au Vatican. Puis l'illustre pèlerin était redescendu vers sa ville, son chapeau de cardinal enrubanné d'edelweis, que ses Vénitiens avaient cueillis pour lui. Il avait mené son troupeau à la Madone, dans la piété et dans la liesse, comme autrefois à Riese il y conduisait les enfants.

Finis les pèlerinages pour le Pape prisonnier au Vatican ? Non pas. Car les jardins où chaque jour le Pape fait sa sortie possèdent la reproduction de la Grotte de Massabielle. Et Pie X écrira un jour à Mgr Schœpfer, alors évêque de Lourdes : « Si je n'ai jamais pu satisfaire le désir personnel que j'ai toujours eu de me rendre à Lourdes, du moins, chaque jour, maintenant que je suis au Vatican, je puis accomplir mon pèlerinage à la petite chapelle représentant la Sainte Grotte. » Est-ce en souvenir de ces pèlerinages quotidiens que Pie XII a choisi le 11 février 1951, fête de N.-D. de Lourdes, pour ordonner la promulgation du décret concernant la béatification de Pie X ?

On sait quelle intimité l'unit dès le début de son pontificat et jusqu'à la fin au cardinal Merry del Val, son Secrétaire d'Etat. Souvent,

[1] C. Bellaigue, *Pie X et Rome,* p. 212-213.

entre eux, ils eurent à traiter de cas difficiles, douloureux, angoissants. Son suprême refuge était la Sainte Vierge : « Dites un *Ave Maria* pour moi, Eminence, demandait-il au cardinal qui prenait congé. »

L'occasion lui fut donnée d'élever à la T. S. Vierge, un magnifique monument de sa piété. L'année 1904 ramenait le premier cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Pour cette circonstance il publia son immortelle encyclique *Ad diem illum* (2-2-1904) d'une profondeur et d'une richesse doctrinale sans égal. Ce sont sans doute les plus belles pages qui aient jamais été écrites par un Pape sur la Maternité spirituelle de la T. S. Vierge, c.-à-d. sur Marie, non seulement Mère de Jésus, mais du même coup, par le fait même de l'Incarnation, Mère de tous les hommes.

II. — *Sa dévotion au Rosaire*

Cette piété mariale du Bienh. Pie X se traduisait et s'entretenait chez lui, comme chez tous les saints peut-on dire, par la pratique du Rosaire, dont il dit qu'elle est la prière « la plus efficace pour faire croître dans le cœur des fidèles la dévotion à Marie ». Ici contentons-nous d'un fait, mais bien caractéristique de ce Pontife qui voulait que son peuple priât sur de la beauté, un chapelet solennel dans la Basilique Vaticane, à la Confession de Saint-Pierre, un jour de vigile de la fête du grand apôtre (1908).

Suivant la tradition, Pie X était descendu dans la basilique pour cette vigile, accompagné seulement de ses familiers. Parvenu à la Confession, il s'abîma dans le recueillement. Puis soudain, il mena la prière de ceux qui l'accompagnaient, comme un père de famille.

« D'abord, c'est le chapelet qu'il récite, a raconté un témoin de cette scène. Sa voix musicale, admirable de plénitude et de profondeur, évoque avant chaque dizaine un mystère de gloire ou de souffrance.Puis l'angélique salutation tombe et retombe sans trêve, pour être aussitôt, par la voix de ceux qui répondent, sans trêve aussi, reprise ou relevée. Et je sens comme jamais tout ce qu'il y a de beauté, de puissance, dans la répétition et dans le dialogue, ces deux éléments de la prière » [2].

De ce chapelet solennel, le témoin gardera un souvenir impérissable. Deux années plus tard, sur la terrasse voisine du Janicule, à l'heure où sonnait l'*Angelus,* à l'heure de l'*Ave Maria,* Camille Bellaigue s'attardait à écouter chanter dans son cœur les rosaires les plus célèbres de la musique : l'*Ave Maria* de Palestrina, de Schubert, de Gounod, de Verdi... Lorsque les cloches eurent fait silence, il descendit sur la place St-Pierre par les rampes de San Onofrio, où semble demeurer l'âme de S. Philippe Néri au milieu des jeunes gens. Et là sur cette place St-Pierre, voici le nouvel *Ave Maria* qui résonna au cœur de l'artiste :

« Les portes de la basilique sont closes. Dans le ciel, au-dessus de la croix de la coupole, une étoile s'est allumée. Certaine fenêtre que je connais bien, du Vatican, brille aussi. Quelquefois en ce palais et *dans ce temple une fois, une nuit de vigile sainte,* j'entendis réciter l'*Ave Maria.* La voix qui le disait est celle qu'on écoute à genoux. Elle était grave et pleine, et savoureuse, *pastosa* comme ils disent ici, musicale enfin et digne d'un Pontife musicien. Les paroles de la prière devenaient, par elle, émouvantes, comme un chant. Aujourd'hui, sur la place nocturne et déserte, assis au pied d'une colonne, je crois l'entendre encore, et sourd à la chanson des fontaines, oublieux des mélodies comme des harmonies qui m'ont bercé tout-à-l'heure, j'enferme dans une impression, dans un souvenir unique et sacré, toute la poésie et toute la beauté de l'*Ave Maria* » *(Op. cit.,* p. 178-179).

Quel accent devait avoir la récitation de ce chapelet de la vigile de la Saint-Pierre 1908, pour qu'elle ait ravi le cœur d'un musicien plus que les mélodies des plus grands artistes ? L'accent qui ne trompe pas, celui de la tendre piété et de la sainteté, celui qui seul s'accorde à la prière. Ceux qui ont eu le bonheur d'entrevoir seulement Pie X disent qu'un rayonnement semblait émaner de sa personne et les envelopper : sa voix aussi avait la résonance de la sainteté.

On a raconté que sur la fin de sa vie par deux fois la Vierge lui serait apparue tenant un lys à la main. Serait-ce qu'elle aussi eut été charmée de l'entendre réciter son *Ave Maria ?* Cela s'est vu dans l'histoire d'autres saints. Les artistes ont peint et sculpté notre bienheureux Pape dans des attitudes qui fixent les aspects divers de son âme et de son pontificat... J'aime surtout le *Pie X devant la Vierge,* d'Ignace Weirich, inauguré du vivant du saint Pape, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, à *Santa Maria dell'Anima,* le 3 avril 1910 : il évoque le Pie X que nous venons d'esquisser, celui de la *Madonna delle Cendrole,* celui de la Grotte de Lourdes des jardins du Vatican, celui du chapelet solennel.

* *

Le Saint Curé d'Ars que Pie X aimait beaucoup, qu'il plaça sur les autels, voulait cacher sa puissance de thaumaturge sous l'intervention de la Sainte Vierge ou de Ste Philomène dont il disait : « la Ste Vierge, Ste Philomène et moi nous nous connaissons bien... »

Il arriva aussi à Pie X de se dissimuler derrière la Madone. Il était alors évêque de Mantoue. Un plumitif anticlérical avait écrit contre lui dans un journal, mais sans signer de son nom. Il eut pourtant la révélation de l'auteur de cet article.

— Monseigneur, pressait son entourage, il faut le poursuivre en justice.

— Laissez donc, répondit le futur Pie X, il a plus besoin de prières que de punitions.

Or il arriva que le diffamateur, ruiné, fut assailli par ses créanciers. Mgr Sarto fit adresser au malheureux une grosse somme, avec

[2] C. Bellaigue, *Pie X et Rome,* p. 187.

cette recommandation au porteur : « Surtout, ne dites pas que c'est moi qui vous envoie. Si on insiste trop, vous direz que la personne qui a réuni cette somme d'argent est la Dame la plus miséricordieuse de toutes : Notre-Dame du Perpétuel Secours. »

Sans doute aussi cette Dame et lui se connaissaient bien. Et c'est par son rosaire qu'il avait créé cette intimité. Il parlait d'expérience quand il disait du rosaire cette parole qu'il faudrait retenir comme un bouquet spirituel au parfum pénétrant : « Elle est la prière la plus efficace pour faire croître dans le cœur des fidèles la dévotion à Marie. »

LES PARABOLES DE L'EVANGILE

(2e série)

II

LE FESTIN ET LES INVITÉS MAL ÉLEVÉS

Mes frères,

Il y a tout lieu de penser que les deux récits du festin des noces sont une seule et même parabole. Cependant S. Luc donne des précisions sur les excuses alléguées par les invités, excuses qui sont de tous les temps, et provoquent justement la colère du maître qui fait appeler à leur place les pauvres, les estropiés, les aveugles, les boiteux, puis fait chercher des remplaçants le long des chemins et des clôtures et commande de les faire entrer de force jusqu'à ce que sa maison soit remplie.

I. — *Les invités et leurs prétextes*

Dieu est l'acteur principal. C'est lui cet homme qui a préparé un grand dîner et invité beaucoup de monde. « Venez, tout est prêt ». Mais ils s'excusent tous comme s'ils s'étaient donné le mot, comme si un complot universel refusait l'invite divine. A les entendre, on les reconnaît comme des possédants, des gens qui jouissent d'une belle situation, ont de l'argent, des terres où viennent de faire un beau mariage.

Ils se récusent : ils n'ont pas le temps... Leurs excuses ne sont que des prétextes : à l'heure du repas du soir, on ne s'en va pas visiter sa terre ni essayer ses bœufs. Le véritable motif de leur dérobade est le mépris du festin qui leur est préparé. Ils sont riches et bien nantis et ce qu'ils appellent « paradis terrestre » leur paraît préférable au festin du Roi.

Leur philosophie toute pratique et matérialiste tient en ces quelques mots : Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. A quoi bon chercher autre chose, quand nous avons l'argent, un château, une riche exploitation, des affaires qui prospèrent, des revenus ? L'amour, nous le possédons, disent-ils ; laissez-nous jouir de la vie et nous couronner de roses avant qu'elles ne se flétrissent.

II. — *S'ils savaient le Don de Dieu !*

Ils oublient ou ils ignorent plusieurs choses, ces privilégiés de la fortune, ces *possidentes* qui se croient *beati,* mais feront très vite l'expérience de la caducité d'un fragile bonheur.

1° Leur refus est une grave offense. A l'égard d'un hôte plein de bienveillance qui s'est ingénié à préparer un festin délicat, on doit avoir un minimum de politesse. L'invité doit prévoir l'impossibilité et en aviser assez tôt l'ami qui l'a convié. Mais, dans le cas présent, les difficultés pouvaient être renvoyées au lendemain et les invités devaient se libérer de quelques heures. Quelle malhonnêteté dans ce refus universel !

Mais lorsque l'ami qui invite est Dieu, qui a droit, comme Créateur et Rédempteur, à tous les égards, à toutes les obéissances, à tous les dévouements, à toutes les délicatesses du cœur, Celui qui est l'Epoux et qui veut être aimé comme Epoux et Père en même temps, donc préféré à tout le reste (« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit, de toutes tes forces. C'est le premier et le plus grand commandement »), il n'est pas de mot pour qualifier ce mépris de l'Amour, cette préférence accordée au sensible, au charnel, aux biens périssables. Cette adoration de Mammon est une infidélité manifeste au « conjugal amour » de Dieu, pour employer le mot de S. Augustin. Plus cher est l'offenseur, plus exigeant est l'offensé, et plus grande est l'offense.

2° Ils méprisent leurs responsabilités vis-à-vis de leurs frères. Ce refus fera du bruit, du scandale. Des âmes que leur exemple eût entraînées au bien seront tentées de les imiter dans leur coupable indifférence et leur attachement au terrestre. Histoire d'hier et d'aujourd'hui.

3° Leur réponse généreuse leur eût valu de nouvelles faveurs. Dieu, qui est plénitude de tout bien, est la Bonté infinie. Donnez et il vous sera donné. La mesure que vous aurez prise servira à vous rendre. C'est vrai de toute charité : ce l'est évidemment de la charité envers Dieu.

Thérèse Martin, toute enfant, avait compris que

> « dans la sainteté « les degrés sont nombreux, que chaque âme est libre de répondre aux avances de N.-S. (il s'agit ici des conseils évangéliques), en un mot de choisir entre les sacrifices qu'il demande. Alors je me suis écriée : Mon Dieu, je choisis tout ! Je ne veux pas être sainte à moitié ; cela ne me fait pas peur de souffrir pour vous. Je ne crains qu'une chose, c'est de garder ma volonté. Prenez-là ; car je choisis tout ce que vous voulez. »

A la fin de sa vie, elle dira : « Mon Dieu, vous avez dépassé mon attente ! » Ainsi, dès ce monde, le festin est une plénitude. Et Charles de Foucauld :

> « J'ai cru tout quitter en quittant le monde et j'ai été comblé sans mesure. Je vis ici (au désert) dans la joie aux pieds du St-Sacrement, ce qui est le bonheur

des bonheurs. Dans une paix profonde comme la mer, je passe les jours aux pieds de l'Epoux divin. Je prie à ses pieds comme Marie et Joseph..., je travaille avec lui... Quand un pauvre frappe à la porte, c'est à lui que je vais ouvrir. Mon repas, mon sommeil, je les prends en sa compagnie. Je ne m'occupe pas de savoir s'il fait bon ou mauvais. ...Quand on aime, on est bienheureux quand celui qu'on aime est heureux et qu'on lui est uni... Je suis sans cesse en sa présence. Il ne me reste qu'un souhait à faire : c'est de l'aimer toujours davantage et le plus possible et que tous les humains l'aiment le plus possible. »

Et tant d'autres ! « Joies du festin céleste offert à chaque aurore, joies de cette direction paternelle de la Providence et de l'Esprit d'amour me conduisant pas à pas... Et en retour de tous ces dons d'un Amour inlassé, que vous ai-je apporté, Seigneur ? Quelles âmes vous ai-je données ? Vous ai-je donné toute mon âme ? » (M. R., *Vie Spirituelle*, juin 1932).

III. — *Les remplaçants*

Ainsi il est à la table du Seigneur une multitude d'âmes, parfois venues de loin, comme Augustin ou Charles de Foucauld, qui s'y trouvent bien, infiniment mieux qu'aux repas des nourritures terrestres — de leur propre aveu, ce n'est pas comparable, — parce qu'elles ont répondu à l'Amour. Elles ont conscience de remplacer au festin du Roi les indifférences et les mauvaises volontés, donc de réparer leur coupable mépris de l'Amour.

Dieu n'a pas besoin de nos richesses, de nos grandeurs, de notre sagesse, de notre science, de nos orgueils en réalité. Plus on se vide de soi, plus on attire la grâce qui a horreur du vide et s'y précipite pour le remplir. Bienheureux les infirmes qui trouvent leur Médecin, les pécheurs la Source de la miséricorde, les aveugles la Lumière éternelle, les pauvres et les indigents le Roi infiniment bon du ciel et de la terre. *Amen.*

LECTURES SUR L'EUCHARISTIE

La Communion des cœurs dans la Fraction du pain

VIII

UN COUP D'ŒIL SUR LE CATÉCHISME [1]

1. — Une vérité qui devrait être le patrimoine commun des fidèles, devrait se rencontrer dans ce livre où tous les fidèles puisent leur instruction religieuse : le *catéchisme*. Qu'en est-il, en fait ?

Une enquête sur les textes catéchistiques actuels en usage dans les écoles d'Allemagne aboutit à des résultats entièrement décevants. Rien ou à peu près rien sur l'efficacité sociale de l'Eucharistie !

2. — L'on n'arrive pas à de beaucoup meilleurs résultats si l'on passe en revue les catéchismes utilisés dans les siècles antérieurs, depuis le XVI[e]. Il existe à Munich une bibliothèque catéchistique très fournie. L'auteur du présent ouvrage a pu y faire des constatations peu encourageantes.

Sans doute, S. Pierre Canisius, dans sa *Summa Doctrinæ christianæ*, publiée à Vienne en 1588, fait mention de la pensée augustinienne : « Le grand symbole de l'unité est l'Eucharistie, qui ne produit aucun fruit chez les hérétiques et les schismatiques, parce qu'ils détruisent l'unité » (p. 81 verso). Et (p. 82, recto), le mot de *Communion* est expliqué en ce sens qu'elle unit les croyants comme les membres d'un même corps, et qu'elle assure en outre la participation aux mérites des saints et de tous les justes. Malheureusement, rien n'a passé de tout cela dans le « *Petit Catéchisme* » écrit par Canisius, pour les laïques et les enfants.

Le *Catéchisme romain* édité à la suite du Concile de Trente et destiné aux curés, en vue de l'instruction religieuse et de la prédication, contient (II[e] partie, chap. IV) cette définition de la « *Communio* » : « Sacrement de la paix et de l'amour ». Tout le nécessaire y est dit, en peu de mots, sur la portée sociale de l'Eucharistie. On y trouve l'indication de I Corinth., X, 16, comme fondement biblique ; une citation de S. Jean Damascène, et ce développement pratique : « Ce sacrement nous unit... les uns aux autres dans le même Christ et fait de nous tous un seul Corps. C'est pour cela qu'on l'a appelé le sacrement de la paix et de l'amour. Cela nous fait voir combien nous serions indignes du nom de chrétiens, si nous gardions des inimitiés. Cela prouve aussi que la haine, la zizanie et les discordes sont à fuir comme la peste la plus dangereuse des fidèles. » Et le texte cite à ce propos le mot du Christ : « Va te réconcilier avec ton frère avant d'offrir ton sacrifice ! »

Mais dans les siècles suivants, ces sages éclaircissements disparurent en partie ou furent dénaturés. Ainsi un catéchisme d'Augsbourg, daté de 1905, écrivait : « La sainte Communion unit les fidèles entre eux, grands et petits, pauvres et riches, à la Table du Seigneur. » On atténuait ainsi le sens d'une très grande pensée en parlant d'un simple rapprochement corporel et spatial !

En passant en revue la plupart des catéchismes en usage dans les différents pays, on aboutit à des résultats plutôt négatifs. On peut dire de l'immense majorité de ces catéchismes, qu'il n'y est nulle part question du rôle social de l'Eucharistie [2].

* *

3. — Les catéchismes cités sont, pour une part, de format si restreint, que l'on pourrait croire qu'une mention de la doctrine ici exposée n'y pouvait trouver place. Mais c'est

[1] Ce chapitre contenant de longues énumérations de textes catéchistiques, surtout en langue allemande, nous le résumons en partie, pour ne donner intégralement que les conclusions. *Note du traducteur.*

[2] La liste de ces catéchismes, en toutes langues est donnée par l'auteur, dans les §§ 3 et 4. Nous donnons tout de suite ses remarques sur tout cela.

justement la question de savoir si, dans l'instruction religieuse, il est permis et possible d'omettre un moyen aussi important de formation sociale. Même pour les tout petits, il faut se poser cette question. Ce qui est sûr, c'est qu'un très grand nombre de catéchismes n'en parlent pas. Est-ce par omission délibérée, ou par simple oubli ? En face de la mentalité de ces derniers siècles, on pourrait sans doute opter pour la seconde hypothèse. Doit-il continuer à en être ainsi ?

Le catéchisme est à la base de la connaissance religieuse et de la vie du peuple chrétien. Si le catéchisme n'en dit rien, comment pourra-t-on vivre selon cette doctrine ? La pensée sociale et l'action sociale sont, dans le peuple, choses si urgentes, si nécessaires, que le plus humble manuel doit en parler et y préparer. Tout âge et tout sexe doivent être instruits du fondement et de la source de l'amour du prochain. La conscience du devoir social ne saurait être trop tôt éveillée et cultivée. Ce que le Christ, ce que S. Paul, après lui, a prêché avec tant d'instance et si souvent, ce qu'ils ont enseigné en si frappantes paraboles et images, doit *entrer, pour chaque chrétien, dans la chair et dans le sang !*

Il sera toujours indispensable de parler, au catéchisme et en chaire, du sacrifice et surtout de la transsubstantiation. Pourquoi n'en pas tirer la conclusion essentielle, pourquoi s'arrêter en route, alors qu'il serait possible de recueillir tant de fruits de cet enseignement ? Celui qui feuillette les livres d'instruction religieuse, bien plus, toute la littérature eucharistique, a l'impression trop souvent, que certains auteurs sont restés totalement aveugles au sujet de la pensée communautaire. Au point précis où l'on s'attend à ce qu'ils en parlent, ils tournent bride brusquement !

Dans les catéchismes qui contenaient quelques données positives sur tout cela, il était question du mot de « *Communion* », des buts de l'institution, des effets, des devoirs, des symboles et images de l'eucharistie. Cela répondait, au total, au contenu du présent ouvrage. Tout le monde devrait comprendre qu'il y a beaucoup à tirer de là.

* *

4. — Tous les catéchismes et livres d'instruction religieuse devraient contenir l'enseignement de l'union par l'Eucharistie. Pour cela, on peut faire les *propositions* suivantes : au Petit Catéchisme (âge de 6-10 ans), il faut expliquer le mot de *Communion :* Communion veut dire union avec le Christ et union des chrétiens entre eux ; ou encore : Union des chrétiens les uns avec les autres ; ou (d'après Stadtbauer) : Société intime avec le Christ et son Eglise. — Au Grand Catéchisme (10-14 ans), on pourrait, selon le Catéchisme d'Augsbourg de 1836 (question 281) ajouter : « Pourquoi ce sacrement est-il appelé Communion ? — Nous devons, par ce sacrement, être unis avec le Christ et par le Christ les uns avec les autres, de la manière la plus intime. »

La question sur *le but* de la Communion ne devrait sous aucun prétexte être omise. Elle pourrait, selon Deharbe, être ainsi conçue : Pourquoi le Seigneur veut-il nous donner son saint Corps ?

1. — Pour nous donner une preuve de son amour et pour s'unir à nous (Jean, VI, 57).

2. — Pour nous unir les uns aux autres par le lien de la charité et de la concorde de la manière la plus étroite (I Corinth., X, 17). « Parce qu'il n'y a qu'un seul Pain, de même nous ne formons tous qu'un seul Corps. »

En guise d'explication, on pourrait aussi apporter les textes cités plus haut des épîtres aux Romains et aux Ephésiens, ou encore les Pères de l'Eglise, notamment S. Augustin.

En ce qui concerne les fruits, le Concile de Trente, ou plus exactement le Catéchisme romain doivent être utilisés. Si l'on ne disait rien du *but,* il faudrait tout au moins citer le point 2, indiqué plus haut, au nombre des *fruits* du sacrement.

L'explication des *fruits* devrait aussi, de toute nécessité, souligner le caractère de l'*obligation* créée par la Communion : « *La sainte Communion nous oblige à la concorde, à la paix, à la charité* », ou encore : Elle nous oblige à maintenir la société des enfants de Dieu dans la charité et la concorde et à éviter toute querelle.

L'étude des *fruits* pourrait être traitée dans une question spéciale ou dans une explication, faisant ressortir la communauté du Repas et de la nourriture, les paroles de l'Ecriture, au sujet de l'unification et de la réconciliation, la signification du Pain et de la Fraction du Pain, du Baiser de paix, la nécessité de répondre à l'amour de Dieu par un amour du prochain sans égoïsme.

Le caractère catégorique du devoir de l'amour du prochain, de la lutte contre l'égoïsme et la recherche personnelle, de l'apaisement des inimitiés, du travail unanime pour le bien commun, de l'unité ecclésiastique contre toute division, de la subordination à toutes les communautés naturelles de la famille et de la nation, de la beauté et des fruits heureux de la concorde *(Ecce quam bonum et quam jucundum...),* devrait, en toute hypothèse, être proclamé dans l'instruction religieuse, dans les prédications, dans la direction des âmes.

Il faut montrer qu'il n'est permis à personne d'exclure la communauté, dans la Communion, qu'il faut voir un péché, rendant indigne de la Communion, tout comportement égoïste. A tous les âges de l'instruction religieuse, les péchés contre l'esprit de communauté chrétienne doivent être mis en relation avec la Communion. Le texte de I Cor., X, 17 : « Puisqu'il y a un seul Pain, la multitude que nous sommes forme un seul Corps », doit être interprété comme indiquant ce que serait la Communion indigne. Pour la Communion

fréquente, on pourrait utiliser la réflexion du Catéchisme bavarois de 1846, au sujet de la meilleure marque d'une bonne Communion : « c'est de devenir, à chaque Communion, plus pieux et meilleur ».

Au total, *toute instruction sur la Communion devrait se montrer fructueuse pour la conscience et la vie sociales, pour l'esprit communautaire, pour la charité et l'unité, pour l'amour du prochain et le dévouement, pour la réconciliation et la paix.*

PETITS PRONES SUR LES COMMANDEMENTS

4e commandement de Dieu

XV

Devoirs des maîtres envers les serviteurs

A. — Respect de la personne humaine

Mes frères,

Il pourra vous paraitre étonnant que je commence par le devoir des maîtres et non par le devoir des serviteurs. Et cependant, c'est la logique même. Seuls, en effet, les maîtres possèdent l'autorité dans la société domestique ; c'est donc d'eux que doit partir l'initiative de la bonne harmonie entre ceux qui commandent et ceux qui sont commandés.

Pour bien le comprendre, nous verrons, dans cette première instruction, comment la société des maîtres et des serviteurs est le prolongement de la famille et que, seul, le respect de la personne humaine, tel que l'entend la morale chrétienne, peut donner une assise solide à la conception de la « société domestique ».

I. — *La société des maîtres et des serviteurs prolongement de la famille*

Je viens d'appeler « société domestique » la société des maîtres et des serviteurs. Ce mot seul suffit à faire comprendre que c'est la société *de la maison.* La maison, ce ne sont pas seulement les murs et les meubles qui ont vu les générations se succéder et qui portent pour ainsi dire en eux-mêmes l'histoire du passé et les espérances de l'avenir. La maison, ce sont surtout, dans le présent, tous ceux qui habitent sous le même toit, qui vivent en commun et partagent, chacun à des degrés divers et sur des plans différents, les mêmes occupations et les mêmes soucis. La société de la maison, c'est, sans doute et avant tout, la société familiale. Mais il arrive fréquemment que la famille ne peut à elle seule subvenir à tous les soins qu'impose l'entretien d'une maison : elle doit se faire alors aider par d'autres personnes qu'elle accueille sous son toit et qui, par la rémunération reçue en échange de l'aide qu'elles apportent, trouvent un moyen plus facile de subvenir à leur propre subsistance.

Leur situation, socialement inférieure à celle de leurs maîtres, ne les empêche pas de prolonger, pour ainsi dire, la famille à l'intérieur de la maison ; car elles y constituent l'aide choisie et acceptée pour le soin du ménage, la garde des enfants, la préparation des aliments, l'entretien du linge familial. Elles sont reçues dans la maison de la famille ; elles y demeurent habituellement ; elles y sont logées et nourries : toutes considérations qui les différencient singulièrement des employés et des ouvriers qui travaillent à l'extérieur, ont leur domicile et souvent leur famille à eux. Aussi la morale chrétienne demande, exige que ces « domestiques » soient considérés par leurs maîtres comme un véritable prolongement de la famille. A dessein, j'emploie ce mot de « domestique », belle expression dont l'usage a défiguré le sens, mais qui, je l'ai indiqué tout-à-l'heure, signifie : appartenant à la maison et prolongeant la famille. Déjà les romains païens retenaient ce sens et, dans la famille, englobaient tous ceux qui s'y rattachaient, même au simple titre d'esclaves.

II. — *Le respect de la personne humaine, assise de la société domestique*

Ce mot d'esclaves vous fait pressentir la différence qui sépare et oppose la conception chrétienne et la conception païenne. Pour les païens, le serviteur est le plus souvent un esclave, c'est-à-dire une *chose* dont on dispose arbitrairement et sur laquelle on a droit de vie et de mort. Pour la morale chrétienne, le serviteur est une *personne,* une personne humaine, intelligente et libre, une personne dont l'intelligence doit se nourrir de vérité, dont la volonté doit s'orienter vers le bien, conformément aux lois de Dieu et de l'Eglise ; une personne humaine dont la vie du corps doit être respectée en tout ce qui concerne l'alimentation suffisante, le soin de la santé, l'équilibre indispensable entre le travail et le repos.

De ces vérités, le maître chrétien doit se souvenir dans l'exécution du contrat qui le lie à ses serviteurs. Et, pour reprendre un enseignement de Léon XIII renouvelé par Pie X, s'il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, tous doivent se souvenir qu'ils tirent leur origine de Dieu leur Créateur, qu'ils ont été rachetés par Jésus-Christ et qu'ils seront, d'après la mesure exacte de leur mérite et de leurs démérites, jugés, récompensés ou punis par Dieu. Cette égalité foncière, au point de vue moral, devant le souverain Juge, montre à tous en quelle estime doit être tenue la personne humaine, appelée par Dieu lui-même à des destinées si hautes.

C'est de ce respect de la personne humaine que procèdent les devoirs des maîtres envers leurs serviteurs. Sans doute, ceux-ci sont tenus à l'obéissance aux commandements justes qui leur sont donnés ; mais les maîtres se souviendront qu'ils ne peuvent exercer légitimement leur autorité que dans la *justice* et dans la *charité.*

* *

Justice et Charité ! tels sont les deux aspects du devoir des maîtres. Deux vertus sans lesquelles aucune société ne saurait répondre aux vues de Dieu. Deux vertus dont nous verrons prochainement les applications diverses. Et ces applications nous feront mieux comprendre la vérité profonde de cette recommandation de l'Ecclésiastique « Si tu as un domestique, traite-le comme toi-même, guide-le comme un frère » (XXXIII, 31). Ainsi soit-il.

XIV

Devoirs des maîtres envers les serviteurs

B. — Respect de la justice

Mes frères,

Dans notre dernier entretien, nous disions que les rapports des maîtres et des serviteurs devaient, en premier lieu, être réglés par la justice. Et cette justice oblige d'autant plus le supérieur à l'égard de l'inférieur que celui-ci peut d'autant moins se défendre contre les injustices commises par celui dont il a besoin pour vivre. La délicatesse de sa position exige donc du maître un sentiment très vif de ses devoirs de justice.

Devoirs de justice quant au salaire, quant au travail, quant à la liberté nécessaire.

I. — *Justice quant au salaire*

Le serviteur a droit à une rémunération convenable de son travail. Nous n'avons pas à rappeler ici la loi chrétienne du juste salaire : ce sera l'objet d'une instruction ultérieure, quand viendra l'explication du septième commandement. Insistons plutôt sur quelques aspects de l'obligation qui incombe au maître quant à l'estimation des gages dus en justice et quant à l'époque où il doit régler sa dette.

L'estimation des gages doit tenir compte, évidemment, des avantages perçus par le serviteur sous une forme matérielle : logement, nourriture, chauffage, éclairage. Mais, d'autre part, ces avantages ne doivent pas être surestimés au point de ramener la compensation pécuniaire à un niveau inférieur. L'estimation équitable devra tenir compte des coutumes locales, du travail exigé, voire même des indications fournies par la loi civile. Les impôts qui incombent au maître à l'occasion de ses serviteurs ne sauraient entrer en ligne de compte pour diminuer le salaire dû en justice.

C'est donc une injustice grave que d'abuser de l'ignorance, de la simplicité, de l'indigence d'une personne, pour l'engager moyennant un salaire bien inférieur à celui que l'équité demande. Et le salaire dû en justice doit être donné comme salaire et non sous forme de gratifications charitables. La justice n'est pas la charité.

Ce serait aussi une injustice plus ou moins grave de ne pas payer les serviteurs aux temps convenus. Ils ont d'autant plus besoin de leur argent qu'ils sont plus pauvres ou qu'ils sont obligés d'aider, de leurs gages, des parents dans l'indigence. Le maître qui retarde indéfiniment le paiement de sa dette mérite le reproche formulé par S. Jacques dans son épître : « A vous maintenant, les riches !... Le salaire dont vous avez frustré les ouvriers qui ont moissonné vos champs crie contre vous et les cris des moissonneurs sont venus aux oreilles du Seigneur » (V, 4).

Voilà pour la justice : la charité, nous le verrons, demande encore autre chose.

II. — *Justice quant au travail*

La justice doit être observée également en ce qui concerne le travail exigé.

Théoriquement, maîtres et serviteurs devraient avoir fait une convention précise relativement au travail à fournir pour les gages offerts. Et donc, la justice stricte exige qu'on s'en tienne aux conventions passées : tout travail supplémentaire appellerait un salaire supplémentaire. Pratiquement, dans la société domestique, il est bien difficile d'établir entre maîtres et serviteurs des conventions aussi strictes : les travaux à l'intérieur d'une maison sont si variés et d'importance si inégale. Certains jours sont de quasi repos ; d'autres, en raison d'invitations ou de visites imprévues, apportent fatalement un surcroît d'occupations. Le maître ou la maîtresse de maison savent quel est approximativement leur train de vie ; ils doivent donc en donner un aperçu général aux personnes dont ils louent les services et convenir avec elles d'un prix raisonnable. Et si, malgré ces convenances loyales, un surcroît considérable de travail imprévu se présente, le maître saura récompenser équitablement son serviteur.

De plus, le travail use et parfois épuise les forces du travailleur. La nourriture qu'on doit à celui-ci sera donc en proportion du travail exigé et aussi, est-il besoin d'insister sur ce point, en rapport avec l'âge et l'état de santé du serviteur ou de la servante. De jeunes domestiques ont besoin de se fortifier, et c'est un devoir de justice des maîtres de les aider à garder et à accroître les forces dont elles besoin pour travailler.

III. — *Justice quant à la liberté nécessaire*

Il est impossible de travailler indéfiniment sans un repos nécessaire. La chose est si vraie et admise si généralement sans contestation possible, que la loi elle-même fait une obligation aux maîtres d'accorder des heures de détente à leurs serviteurs et des jours de vacances payées. Voilà pour la liberté du corps.

Mais l'âme, elle aussi, a besoin de liberté. Les « domestiques » font partie de la maison, avons-nous dit, et le chef de la maison ne peut se désintéresser de la vie religieuse et morale d'un membre de sa maison. « Si quelqu'un, dit S. Paul, n'a pas soin des siens et surtout de ceux de sa maison, il a renié sa foi et il est pire qu'un infidèle » (I Tim., V, 8). Le bon maître doit donc à ses serviteurs la liberté et le temps nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux et à la réception des sacrements. J'oserais même ajouter qu'il leur doit à ce sujet le bon exemple et les encouragements nécessaires. Parfois même, il usera de son autorité pour exiger l'accomplissement des devoirs extérieurs qui doivent entrer dans la bonne marche d'une maison chrétienne.

* *

Trop de maîtres aujourd'hui ne se rendent pas suffisamment compte des devoirs de justice qui leur incombent à l'égard de leurs serviteurs. On se plaint souvent de la difficulté de trouver de bons serviteurs. La difficulté est peut-être aussi grande de trouver